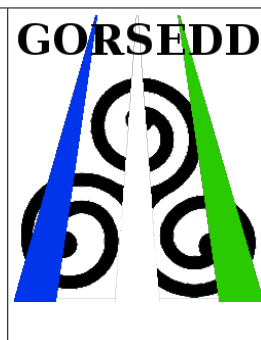


Breudeuriez Drouized, Barzhed hag Ovizion Breizh

Discours du Grand Druide sur le Maen Log

Gordsedd Digor 2011, 17 juillet 2011 à Arzano



Vénérables délégués de Galles et de Cornouailles,
frères et sœurs, chers ami(e)s,
je vous souhaite la bienvenue en ce lieu aujourd'hui

Deux occasions nous ont été données, cette année encore, d'entendre ou de lire des propos méprisants sur les Bretons.

Au mois de mars deux militants ont été jugés devant la cour d'appel pour avoir barbouillé des panneaux à Nozay pour rappeler l'appartenance de la Loire Atlantique à la Bretagne.

Ils avaient demandé à un ami d'être leur témoin de moralité. Ce dernier voulut prêter serment en breton qui est sa langue journalière.

Monsieur Pierre Dillange, juge en charge du procès, l'interrompit sèchement par ces mots « Je ne comprends pas votre baragouin. » mettant ainsi un terme au témoignage !

L'existence du breton comme des autres langues régionales a été reconnue par la Constitution française. Ce n'est peut être pas un fait marquant.

Mais la Constitution est la loi suprême de la France et comme un juge est tenu de respecter la loi et de la faire respecter, il devrait montrer l'exemple, non ? Mais la loi française est avant tout la loi du français. Rien ne change sous le ciel de France, une fois de plus c'est le mépris pour les Bretons !

Au mois d'avril, c'est la chanteuse Nolwenn Leroy qui fut prise à partie en raison de ses origines bretonnes par un journal de gauche, à ce qu'il paraît.

Pour les esprits supérieurs de France, un Breton ou une Bretonne ne peut être qu'un Chouan attardé et ensauvagé et tous nos compatriotes ne peuvent qu'être des partisans du parti de Marine Le Pen même si cela est loin d'être vérifié par les résultats électoraux !

Nous adressons nos plus chaudes félicitations à Nolwenn Leroy pour la réponse bien sentie faite à la langue venimeuse qui l'insultait.

Voilà le problème, bonnes gens, le peuple breton, selon la loi, n'existe pas. Doit-elle pour autant permettre d'insulter ?

Nous nous souvenons comment fut déclarée irrecevable la plainte déposée par le Comité Breton pour la Démocratie en 2006 contre un bouffon parisien qui prétendait faire rire en nous mettant au rang des cochons et en nous accablant de tares physiques dues à notre naissance !

Au début de cette année en février on a condamné des gens pour avoir déployé une banderole dans un stade de foot qui insultait les gens du Nord (les *Ch'ûis*) car le texte de cette banderole était une « provocation à la haine ».

Un tout petit pas en avant tout de même !

Au début de cette année, le Président de la Région Bretagne a décidé de porter plainte contre une association écologiste parisienne pour atteinte à l'image de la Bretagne dans la campagne publicitaire engagée contre les algues vertes. Nous ne savons pas à l'heure actuelle ce qu'il adviendra de cette affaire, nous verrons bien.

L'image du pays est sûrement une chose importante mais, pour nous, l'honneur et les droits de notre peuple passent avant !

C'est pourquoi nous demandons fermement au Président de la Région, qui est le premier des Bretons et leur représentant devant tous, d'élever la voix et pourquoi pas de porter plainte et de se porter partie civile chaque fois qu'il sera porté atteinte à l'honneur et à la dignité des Bretons.

Qu'importe que cela aboutisse mais ce sera un acte politique fort sur la voie de conscience et du respect dus à tout membre de la grande famille humaine !

Vive la Bretagne,
vivent les Bretons,
vivent les pays celtiques
et vivent nos Gorsedd !

Morgan
VIe Grand Druide

<http://www.gorsedd.fr/>

<http://www.gorsedd.fr/category/actualites/>

<http://www.gorsedd.fr/actualites/discours-du-grand-druide-sur-le-maen-log-gorsedd-digor-2011/>